

Inquiétude pour le cours de religion-morale

« C'est du bricolage ! », selon les directeurs

● L'inquiétude règne dans les écoles de la région. La ministre de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles propose une réforme pour la prochaine rentrée. En effet, les élèves pourront désormais choisir entre un cours de religion, un cours de morale ou...rien du tout ! Dans les établissements scolaires, un sondage a été proposé aux parents d'élèves.

À la rentrée 2015-2016, les élèves des écoles communales auront désormais le choix de choisir entre un cours de religion, un cours de morale ou aucun des deux. Cette réforme inquiète certains professeurs qui estiment que la liberté individuelle était déjà respectée auparavant et que le choix de ne suivre ni un cours de religion (catholique, islamique, orthodoxe, protestante) ni un cours de morale, reflète de l'exagération.

Nous avons fait le point dans différentes écoles de la région.

> École communale de Dottignies : seulement 1 % de dispenses.

Concernant l'école communale de Dottignies, le taux d'élèves qui souhaitent être dispensés du cours de religion et de morale, est faible. « C'est tout de même une plaisanterie. Comment allons-nous faire pour encadrer les élèves qui n'auront pas cours alors qu'il manque déjà parfois certains professeurs ? Il n'y a aucune subvention pour

cette réforme. On peut donc décider de n'aller à aucun cours et cela ne pose aucun soucis. Il y a déjà un cours de religion islamique, catholique, protestante ou encore orthodoxe et un cours de morale. Que faut-il de plus ? » nous explique M. Cattoir, directeur de l'établissement.

> École communale de Luignne : très peu de dispenses, 5 élèves sur 120.

Mme Michèle Fasana nous donne son point de vue : « Il y a en effet très peu de dispenses. Les élèves choisissent le cours philosophique ou le cours de religion mais il y a moins de 5 % d'élèves qui ont décidé d'être dispensés. Nous n'avons pas vraiment le choix. Nous attendons les directives de Madame la ministre. »

> Institut d'Enseignement Secondaire à Herseaux : pas encore de données chiffrées mais une majorité d'élèves s'orienteront vers le cours de religion ou de morale.

L'école a reçu entre 70 et 80 % de réponses de la part des parents d'élèves mais les chiffres exacts n'ont pas encore été dévoilés.

Alain Verlinden, directeur de l'ICET, explique les conséquences de cette réforme : « On agit dans la précipitation, c'est un peu du bricolage. La majorité de nos élèves choisissent tout de même entre le cours de religion ou le cours de morale. Cela fait des années que l'on parle de revoir les cours philosophiques. Je ne comprends pas pourquoi on décide de mettre en avant la liberté de chacun car pour nous elle était déjà respectée auparavant. En effet, les élèves avaient le choix entre un cours de religion de chaque confession ou un cours de morale laïque. C'est un peu exagéré de dire que cette réforme se fait au nom de la liberté individuelle. »

> École communale Raymond Devos de Mouscron section primaire : 1 élève sur 5 a choisi la dispense. Chiffre énorme pour la direction.

L'école communale Raymond Devos aura besoin d'une grosse organisation pour mettre ce projet en place nous explique Mme Rasson, la directrice. « Nous n'avons pas de salle d'étude, c'est donc impossible pour nous de trouver une solution pour le moment mais on y travaille. Un élève sur 5 a donc décidé d'être dispensé du cours de religion ou du cours de morale. »

JEAN-LOUIS WOESTYN

A COMINES

Aucune demande de dispense

À Comines, les deux établissements de la section primaire des deux implantations fondamentales n'ont reçu aucune demande de dispense de la part des parents d'élèves. Même si dans les écoles de la région les élèves qui choisissent la dispense pour le cours de religion ou de morale ne sont pas nombreux en général, il est intéressant de voir qu'à Comines, il n'y en a aucun. « Pour l'année prochaine, les cours resteront les mêmes pour le moment car tous les élèves concernés choi-

sisent le cours de religion ou le cours de morale. Je me mets aussi à la place des parents qui ont peut-être peur de laisser leur enfant ne rien faire alors qu'ils pourraient apprendre en même temps que les autres élèves. Il est vrai qu'il serait plus intéressant de donner un cours à ces élèves dispensés plutôt que de les laisser à l'étude. Mais pour le moment le problème ne se pose pas pour notre école », explique Madame Chatelain, la directrice. ■